

	DÉLAI D'EXÉCUTION :	PROJET N° :	O.D.C. N°:
À l'entrepreneur : ceci est un ordre d'exécution	N/A		
		12936	17

NOM DU PROJET	Expérience Chute-Phase 2B-Passerelle flottante semi-submergée				
ÉTABLISSEMENT	Parc de la Chute-Montmorency				
NOM DE L'ENTREPRENEUR	CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.				
ADRESSE DE L'ENTREPRENEUR		CODE POSTAL	Nº TÉLÉPHONE		
	797, boulevard Lebourgneuf, suite 500 Québec (Québec)	G2J 0B5	418-861-9877		
NOM DU RESPONSABLE À LA SÉPAQ	Charles-Olivier Labonté, ing.				
ADRESSE DU DEMANDEUR		CODE POSTAL	N° TÉLÉPHONE		
	2640, Boulevard Laurier Bureau 1300 Québec (Québec)	G1V 5C2	418-686-4875		
DIRECTION	Direction des infrastructures				

CONTRAT ORIGINAL	O.D.C. APPROUVÉS	O.D.C. EN INSTANCE	O.D.C.	COÛT RÉVISÉ	POURCENTAGE
		D'APPROBATION	(MONTANT NÉGATIF)		DES O.D.C.
12 677 000,00 \$	1 115 290,55 \$	0,00 \$	309 321,57 \$	14 101 612,12 \$	11,24%
RÉPARTITION DU COÛT DES NOUVEAUX TRAVAU	X:				
	☐ à forfait	prix unitaire	⊠ à co	oût et pourcentage	
MODE D'ATTRIBUTION :	AO public				

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION	CATÉGORIE A-Imprévu de chantier B-Imprévu de design C-Changement de design D-Autres (précisez)	MONTANT
1 - IS18R2 - procédure d'hivernement des cuves, Directive S35 - Arrimage des cuves, Directive S36 - Hivernisation des cuves	А	297 842,27 \$
2 - Assurance chantier	В	11 479,30 \$
	TOTAL :	309 321,57 \$

JUSTIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS (FAIRE LE LIEN AVEC LES NUMÉROS DE LA DESCRIPTION) :

1 - L'instruction supplémentaire IS18r2 a pour but de faire une liste des travaux à faire rapidement avant la période d'hivernement des cuves en 2023.

Ensuite, la directive S35 vient préciser les travaux d'arrimage des cuves aux voies de halage. Lorsque remisé sur les voies de halage, le but de l'arrimage est d'éviter que les cuves deviennent en flottaison et ne se déplacent lors d'une crue hivernale.

Finalement, la directive S36 définit les travaux d'hivernisation à faire sur les cuves "est" et "ouest". Lorsque remisée sur les voies de halage, le but des travaux d'hivernation de la cuve "est" est de permettre à l'eau d'infiltration à l'intérieur de la cuve de s'évacuer rapidement en cas d'une baisse rapide du niveau d'eau à la suite d'une crue. Pour ce qui est la cuve "ouest", le but des travaux d'hivernation est d'ajouter des protections contre les intempéries afin d'éviter que de l'eau ne s'accumule dans la cuve.

 2 - À la demande de la Sépaq, prolongation de l'assurance chantier durant la réalisation des travaux d'arrimage/sécurisation et d'hivernisation des cuves.

DOCUMENTS JOINTS (TOUT DOCUMENT UTILE POUR L'APPROBATION) :

Tableau résumé des couts de Polaris approuvé pas Tetratech, IS18r2, directive S35 et directive S36

Fonction	Nom	Signature	Date
Chargé(e) de projets - DI	Charles-Olivier Labonté, ing.	Charles Calonify	2024-02-22
Directeur adjoint - DI	Yves Bérubé, ing., M.Sc.A.		2024-02-23
Directeur - DI	Mathieu Laflamme, ing.		2024-02-23
Vice-président - VPIF	Etienne Sabourin		2024-02-29
PD. G.	Martin Soucy	# w Pru	2024-03-01

Historique des O.D.C.	Signataire	Montant	%	Date
1	Mathieu Laflamme	67 557,73 \$	0,53	

2	Mathieu Laflamme	14 174,08 \$	0,11
3	Mathieu Laflamme	280 000,00 \$	2,20
4	Mathieu Laflamme	103 496,26 \$	0,81
5	Mathieu Laflamme	117 371,38 \$	0,92
6	Mathieu Laflamme	13 694,57 \$	0,10
7	Mathieu Laflamme	54 747,49 \$	0,43
8	Mathieu Laflamme	75 630,41 \$	0,59
9	Mathieu Laflamme	13 982,60 \$	0,11
10	Mathieu Laflamme	19 814,39 \$	0,16
11	Mathieu Laflamme	16 187,85 \$	0,13
12	Etienne Sabourin	98 481,24 \$	0,78
13	Yves Bérubé	11 725,29 \$	0,09
14	Yves Bérubé	11 556,48 \$	0,09
15	Mathieu Laflamme	25 318,08 \$	0,20
16	Mathieu Laflamme	191 552,70 \$	1,51
17	Martin Soucy	309 321,57 \$	2,44

Détail (voir fichier .pdf détails frais) Fravaux en Régie Contrôlé - Chantier	Coûtant - JPC (voir		Coûtant -		Sous-Total	
	justificatif)	Coûtant - Watt (voir justificatif)	ST-Polaris (voir justificatif)	Coûtant - Polaris (voir justificatif)	journalier incluant Profits/adm.	Commentaires
						<u> </u>
023-11-20			533,75 \$	4 798,38 \$	6 105,26 \$	
023-11-21				2 935,18 \$	3 375,46 \$	
023-11-24			4 184,63 \$	3 046,64 \$	8 106,/3 \$	
023-11-27	7 651,05 \$		740,00 \$	4 441,57 \$	14 337,96 \$	<u> </u>
023-11-28	5 520,86 \$			2 608,74 \$	9 073,00 \$	<u> </u>
023-11-29	4 683,66 \$			3 993,12 \$	9 744,11 \$	1
023-11-30	5 389,76 \$			7 624,59 \$	14 697,01 \$	
023-12-04	6 865,21 \$			4 335,69 \$	12 537,77 \$	
023-12-05	5 986,61 \$			4 943,08 \$	12 269,81 \$	
023-12-06	5 986,61 \$			4 727,22 \$	12 021,57 \$	
023-12-07	6 935.18 \$			2 608.74 \$	10 628.75 \$	<u> </u>
023-12-11	6 639,81 \$		590,54 \$	4 763,41 \$	13 431,31 \$	
023-12-12	6 136,11 \$			6 272,46 \$	13 963,05 \$	<u> </u>
023-12-13	6 446,61 \$			6 272,46 \$	14 304,60 \$	<u> </u>
023-12-14	7 973,81 \$		207,00 \$	5 685,87 \$	15 537,64 \$	<u> </u>
023-12-15				2 508,79 \$	2 885,11 \$	<u> </u>
023-12-17	17 231,31 \$			11 795,99 \$	32 519,83 \$	<u> </u>
023-12-18	3 105,86 \$			10 379,73 \$	15 353,14 \$	<u> </u>
023-12-19	2 318,69 \$		740,00 \$	5 473,90 \$	9 659,54 \$	<u> </u>
2023-12-20	3 737,50 \$			2 496,74 \$	6 982,50 \$	
2023-12-21	6 951,46 \$	3 660,66 \$		3 760,83 \$	15 998,29 \$	
2023-12-22 - Autres frais matériaux				9 039,63 \$	10 395,57 \$	Sous-Total TRC = 263 928,02\$ + tx
S-S18 Frais Étanchéisation des panneaux de toit - JPC	12 359,00 \$				13 594,90 \$	Sous-Total Travaux étanchéité toits = 13 594,90\$ + tx
2023-12-18						
2023-12-20						
DC-S36 Frais Fabrication usine - JPC						
Sestion - Maind'œuvre	0,00\$				0,00\$	
Dessinateur (80 hrs)	7 360,00 \$				8 096,00 \$	
Matériel (voir détails fichier .pdf)	5 527,73 \$				6 080,50 \$	
Maind'œuvre Usine	5 584,40 S				6 142,84 S	Sous-Total DC-S36 Frais Fabrication usine = 20 319,34\$ + tx
						<u> </u>
:						
rais Assurance Chantier supplémentaire (prolongation)				2 170.00 S	1.405.50.6	<u> </u>
lu 19 aout au 23 septembre 2023					2 495,50 \$	H
lu 23 septembre au 21 octobre 2023				1 736,00 \$	1 996,40 \$	H
du 21 octobre au 25 novembre 2023				2 170,00 \$	2 495,50 \$	C T. IA
du 25 novembre au 27 janvier 2023				3 906,00 \$	4.491,90 \$	Sous-Total Assurance chantier supplémentaire = 11 479,30\$ + tx
					0,00\$	<u> </u>
 					0,00 \$	H
 					0,00\$	H
					0,00\$	
					0,00\$	H
					0,00\$	
					0,00\$	<u> </u>
					0,00\$	<u> </u>
				1	0,00\$	<u> </u>
				I	0,00\$	<u> - </u>
					0,00\$	<u> </u>
-					0,00 \$	H
Sous-Total :	140 391,23 \$	3 660,66 \$	6 995,92 \$	-124 494,76 \$	309 321,56 \$	<u> </u>
Sous-I otal : Admin. Profits JPC et/ou Watt et/ou Polaris (15%) Admin. Profits Polaris (10%)	Inclus dans \$ 14 039,12 \$	Inclus dans \$ 366,07 \$	Inclus dans \$ 699,59 \$	18 674,21 \$		297 842.27\$
Sous-Total: TOTAL SEPAQ :	154 430,35 \$	4 026,73 \$	7 695,51 \$	143 168,97 \$	_	+TX

Jean Roussesse

(signature) Construction POLARIS CMM

8 févr. 2024

(signature) SEPAQ



Les frais d'assurance supplémentaires en lien avec les travaux demandés à la DC-S35, DC-S36 et IS-S18-R2 sont déjà inclus dans les frais d'organisation de chantier facturés quotidiennement. Ceci nous apparaît être des frais découlant d'une demande faite par la Sépaq directement à Polaris. Ces montants ne doivent pas apparaître dans ce décompte.



Instruction supplémentaire N° S18-R2

Client : SE				_ Nº de projet Tetra Tech :	
Nom du projet	t : Expérience chute			Date	: 2023-10-20
Chargé de pro	ojet : Martin Lemyre		Rév.	: _1 Finalité	Pour construction
Nº de lot :	Phase 2B				
		Dı	STRIBUTION		
☐ De mains à	à mains	☐ Par télécopie	eur	⊠ Par courri	el
Transmis à :	Jean Rousseau		Nº/Courriel:	jrousseau@cpolaris.com	1
	Eric Lizotte			elizotte@daoustlestage.	com
	Mathieu Laflamme			Laflamme.mathieu@sep	aq.com
	Charles-Olivier Labonté			labonte.charlesolivier@s	epaq.com
	Martin Lemyre (Tetra Tech)			martin.lemyre@tetratech	ı.com
Émis par :	Pierre Laliberté, ing.				2023-10-20
_	Nom (lettre moulées)		Signature	Date

Procédure d'hivernation des cuves

La procédure ci-dessous est basée sur l'hypothèse que le niveau d'eau maximal au site des voies de halage est de +6.2m.

Procédure d'hivernement de la cuve Ouest

(dans le but de limiter la quantité d'eau pouvant s'accumuler à l'intérieur durant l'hiver et prévenir une surcharge indue)

- 1- Souder par point des cales d'acier empêchant le roulement des 6 roues de halage
- 2- Assécher l'intérieur de la cuve
- 3- Assécher les réservoirs (flancs) A-B-C et D
- 4- Fermer toutes les trappes d'accès aux manchons de renflouage
- 5- Fermer les 2 écoutilles d'accès à l'épissure
- 6- Fermer le panneau de fermeture d'extrémité (tailgate)
- 7- S'assurer de l'étanchéité des panneaux tympan et des trous de boulonnage adjacents
- 8- Fermer le bouchon de drain de fond
- 9- Retirer les pompes et entreposer à l'endroit désignée par la Sépaq
- 10 Vidanger toute la tuyauterie (pompes et système de ballast) et maintenir les valves en position ouverte Une procédure d'hivernation spécifique à l'hivernation du système de tuyauterie de la cuve Ouest sera donnée à la directive de chantier M03.
- 11- Corriger le système d'étanchéité des panneaux anti-déferlement
- 12- Réparer la coque qui a été percée de la cuve à son extrémité sud
- 13- Déployer tous les panneaux anti-déferlement
- 14- Sur le tronçon ne comportant aucun toit anti-déferlement, recouvrir la cuve d'une bâche étanche solidement attachée. La bâche devra comporter une pente suffisante pour permettre naturellement le glissement de la neige. À cette fin, un soufflage en ossature de bois pourra être utilisé sur une des rambardes.
- 15- Amarrer la cuve ouest aux 3 voies de halage pour prévenir un soulèvement sous un niveau de +6.2m. Un détail sera fourni à la directive de chantier S35
- 16 Enlever les câbles électriques et entreposer à l'endroit désignée par la Sépaq



Instruction supplémentaire N° S18-R2

Procédure d'hivernement de la cuve Est

(destinée à se remplir totalement et à se vider librement jusqu'au niveau du caillebotis au gré de la variation du niveau de l'eau dans bassin)

- 1- Souder par point des cales d'acier empêchant le roulement des 6 roues de halage
- 2- Ouvrir toutes les trappes d'accès aux manchons de renflouage et entreposer les plaques à l'endroit désignée par la Sépaq
- 3- Ouvrir les 2 écoutilles d'accès à l'épissure et entreposer les plaques à l'endroit désignée par la Sépaq
- 4- Ouvrir l'écoutille centrale et entreposer la plaque à l'endroit désignée par la Sépaq
- 5- Retirer les panneaux tympan et les entreposer les plaques à l'endroit désignée par la Sépaq
- 6- Retirer le bouchon de drain de fond
- 7- Retirer les pompes et entreposer à l'endroit désignée par la Sépaq
- 8- Une procédure d'hivernation spécifique à l'hivernation du système de tuyauterie de la cuve Est sera donnée à la directive de chantier M03
- 9- Enlever les câbles électriques et entreposer à l'endroit désignée par la Sépaq
- 10- Remplir les boites de jonction électriques de gel (étanchéité)
- 11- Procéder aux travaux de 6 socles d'appui de la directive de chantier S36 (requis pour supporter la surcharge d'eau)
- 12- Corriger le système d'étanchéité des panneaux anti-déferlement
- 13- Déployer tous les panneaux anti-déferlement
- 14- Remplir d'eau les réservoirs E et F (flancs) jusqu'à l'eau atteigne le bas de la trappe de manchon de renflouage de l'axe 85 (correspond approximativement à l'élévation +5.2m selon la position théorique de la cuve Est sur les voies de halage)
- 15- Remplir d'eau les réservoirs G et H (flancs) jusqu'à l'eau atteigne le bas de la trappe de manchon de renflouage de l'axe 100 (correspond approximativement à l'élévation +5.6m selon la position théorique de la cuve Est sur les voies de halage)
- 16- Amarrer la cuve ouest aux 3 voies de halage pour prévenir un soulèvement sous un niveau situé entre +5.2m et +6.2m. Un détail sera fourni à la directive de chantier S35

Fin de l'instruction supplémentaire S-18-R2

RÉPONSE / COMMENTAIRES DE L'ENTREPRENEUR	
J'accuse réception de cette instruction :	Date :

Transmettre accusé réception par courriel et/ou signature du représentant autorisé de l'entrepreneur.



Directive de chantier Nº S35

Client: SEPAQ		Nº de projet Tetra Tech :	37356TT	
Nom du projet : Expérience chute		Date :	23 août 2023	
Chargé de projet : Martin Lemyre	Rév. :	 -	Pour construction	
Nº de lot : Phase 2B	1167	Timanto .	1 dai construction	
r de lot . Fridse 2D				
Di	STRIBUTION			
☐ De mains à mains ☐ Par télécopie	eur	☑ Par courriel		
Transmis à :	Nº/Courriel: _	jrousseau@cpolaris.com		
Eric Lizotte	_	elizotte@daoustlestage.cor	m	
Mathieu Laflamme	. <u> </u>	Laflamme.mathieu@sepaq	.com	
Charles-Olivier Labonté	_	labonte.charlesolivier@sep	aq.com	
Martin Lemyre (Tetra Tech)	. <u> </u>	martin.lemyre@tetratech.co	om	
Émis par : _ Pierre Laliberté, ing			23 août 2023	
Nom (lettre moulées)	Sceau	et signature	Date	
Note : Veuillez exécuter promptement cette directive de c			fication du montant du	
contrat ou du délai prescrit. Dans un tel cas, aviser immédiate	ement l'ingénieur	,		
Amarrage des cuves sur les voies de halage				
Suivant la transmission IS-S18 décrivant la procédure d'hivernement des cuves sur le site des voies de halage, la présente directive de chantier décrit les travaux à réaliser pour l'amarrage des cuves aux voies de halage. Voir la feuille de plan S466 jointe à cette directive de chantier.				
Fin de la directive de chantier S35.				
i in do la directive de chantier 655.				
RÉPONSE / COMME	NTAIDEC DE L'EN	ITDEDDENELID		
	NI AINES DE L'EN	ITREPRENEUR		
J'accuse réception de cette directive :			e:	

Transmettre accusé réception par courriel et/ou signature du représentant autorisé de l'entrepreneur.

Q00-90DCH-FR001-F-Directive de chantier

Rév : 1 Octobre 2016 Page 1 de 1



Directive de chantier Nº S36

Client: SEPAQ		Nº de projet Tetra Tech :	37356TT				
Nom du projet : Expérience chute		Date :	23 août 2023				
Chargé de projet : Martin Lemyre	Rév. :	0 Finalité :	Pour construction				
Nº de lot : Phase 2B	1.07	Timanto .	T day deficit deticit				
THEODED							
DISTE	RIBUTION						
☐ De mains à mains ☐ Par télécopieur		☑ Par courriel					
Transmis à : <u>Jean Rousseau</u> Nº	/Courriel:	jrousseau@cpolaris.com					
Eric Lizotte	-	elizotte@daoustlestage.com	m				
Mathieu Laflamme	-	Laflamme.mathieu@sepag	.com				
Charles-Olivier Labonté		labonte.charlesolivier@sep	paq.com				
Martin Lemyre (Tetra Tech)	-	martin.lemyre@tetratech.co	om				
Émis par : Pierre Laliberté, ing.			23 août 2023				
Nom (lettre moulées)	Sceau	et signature	Date				
Note : Veuillez exécuter promptement cette directive de char			ification du montant du				
contrat ou du délai prescrit. Dans un tel cas, aviser immédiateme	ent l'ingenieu	r.					
Socles d'appui et renforts locaux sur la cuve Est pour	charge d'e	au indue en période d'h	nivernement.				
	•	·					
Suivant la transmission IS-S18 décrivant la procédure d'hi							
			présente directive de chantier décrit les travaux à réaliser sur la cuve Est pour l'ajout de socles d'appui et de renforts locaux associés. Voir les feuilles de plan S462, S463 et S464 jointes à cette directive de chantier.				
			ier.				
			er.				
			er.				
Fin de la directive de chantier S36.			er.				
Fin de la directive de chantier S36.			er.				
Fin de la directive de chantier S36.			er.				
Fin de la directive de chantier S36.			er.				
	NRES DE L'EI	NTREPRENEUR	er.				
Fin de la directive de chantier S36. RÉPONSE / COMMENTA	NRES DE L'EI	NTREPRENEUR	er.				

Transmettre accusé réception par courriel et/ou signature du représentant autorisé de l'entrepreneur.

Q00-90DCH-FR001-F-Directive de chantier

Rév : 1 Octobre 2016 Page 1 de 1



TAUX D'ÉQUIPEMENT

Travaux supplémentaires 2023

Projet: Expérience Chute-Phase 2B Passerelle flottante semi-submergée Projet No: 07-12936

			Taux en	attente	Taux en opération		
	Équipement	Détail	Polaris	MTQ	Polaris	MTQ	
Cami	onnette	4x4, 4 portes	√ 8,53 \$		√ 22,93 \$		
Pelle	hydraulique Cat 320	Cat 320B, att. rap., limit. port.		√ 28,68 \$		√ 129,64 \$	
Pelle	hydraulique PC 138	Komatsu PC138, attache rapide		√ 23,55 \$		√ 93,36 \$	
Lame	e niveleuse (PC 138)			4,18 \$		√ 8,36 \$	
Pouc	e hydraulique (PC138)			√ 3,45 \$		8,18 \$	
Charg	geur sur pneus	Caterpillar 950, att. rap.		√ 28,36 \$		√ 126,18 \$	
Four	ches (Chargeur)			√ 0,82 \$		1,91 \$	
Charg	geur sur pneus	Caterpillar 970, att. rap.		√ 31,27 \$		√ 148,73 \$	
Four	ches (Chargeur)			√ 0,82 \$		1,91 \$	
	ot élévateur tout terrain à flèche copique	Skytrak 10054		√ 20,73 \$		√ 94,18 \$	
Cami	on 10 roues et 12 roues	Taux du répertoir MTQ 💉					
Soud	euse diesel 500A		√ 11,33 \$		√ 38,83 \$		
Tour	d'éclairage		√ 8,89 \$		√ 21,39 \$		
Petits	s outils	Plaque vibrante, pompe 2", génératrice 1000W, outils manuels, etc	√ 15,00 \$		√ 20,00 \$		
Équip	pement d'arpentage		√ 25,00 \$		√ 25,00 \$		
Chalc	oupe de sauvetage		√ 8,89 \$		√ 26,89 \$		

Équipements non-opérés Basé sur une horaire 45 heures / semaine Sans administration et profits Pour des équipements internes seulement





TAUX DE MAIN D'OEUVRE

Travaux supplémentaires 2023

Projet: Expérience Chute-Phase 2B Passerelle flottante semi-submergée Projet No: 07-12936

Métier	Taux simple	Taux double	Taux demi	Gite et couvert	Unité	Total simple	Total double
Chargé de projet	√ 85,00 \$		- \$	- \$	hre	85,00 \$	- \$
Surintendant	100,00 \$		131,67 \$	√ 17,33 \$	hre	117,33 \$	149,00 \$
Contremaître (jour)	72,08 \$	√ 131,67 \$		17,33 \$	hre	89,41 \$	149,00 \$
Contremaître (nuit)	√ 75,84 \$	139,17 \$		17,33 \$	hre	93,17 \$	156,50 \$
Charpentier-menuisier (jour)	√ 66,50 \$	120,50 \$		17,33 \$	hre	83,83 \$	137,83 \$
Charpentier-menuisier (nuit)	69,91 \$	127,31 \$		17,33 \$	hre	87,24 \$	144,64 \$
Opérateur de pelle (jour)	√ 66,23 \$	119,51 \$		17,33 \$	hre	83,56 \$	136,84 \$
Opérateur de pelle (nuit)	√ 69,33 \$	125,71 \$		17,33 \$	hre	86,66 \$	143,04 \$
Opérateur d'équipements lourds (jour)	√ 62,97 \$	112,99 \$		17,33 \$	hre	80,30 \$	130,32 \$
Opérateur d'équipements lourds (nuit)	√ 66,09 \$	√ 119,23 \$		17,33 \$	hre	83,42 \$	136,56 \$
Manœuvre spécialisé (jour)	√ 57,66 \$	102,51 \$		17,33 \$	hre	74,99 \$	119,84 \$
Manœuvre spécialisé (nuit)	√ 60,47 \$	108,12 \$		17,33 \$	hre	77,80 \$	125,45 \$
Soudeur CCQ (jour)	√ 66,71 \$	120,50 \$		17,33 \$	hre	84,04 \$	137,83 \$
Soudeur CCQ (nuit)	√ 69,84 \$	126,71 \$		17,33 \$	hre	87,17 \$	144,04 \$
Monteur d'acier (jour) *	√ 68,43 \$	123,35 \$		V 17,33 \$	hre	85,76 \$	140,68 \$
Monteur d'acier (nuit) *	74,53 \$	√ 135,61 \$		√ 17,33 \$	hre	91,86 \$	152,94 \$

Basé sur un horaire 45 heures / semaine Sans administration et profits Pour de la main-d'œuvre interne seulement

* Basé sur un horaire de 40 heures / semaine





Entrepreneur	Nº de contrat	Titre du contrat							
Construction Polaris CMM inc. 07-12936 EXP-2B - Expérience Chute-Phase 2B - Passerelle flottante semi-submergée									
Ventilation des frais d'organisation chantier 2023 - EXP-2B									
Date : 16 nov 2023									

1 - Équipement

Description	Taux	Unité	Heure de travail	Quantité	Total
Camionnette 4x4	22,73 \$	Heure	9	2,0	409,14 \$
Chaloupe (travail et de sauvetage)	80,00 \$	Jour	1	1,0	80,00 \$
Tour d'éclairage	80,00 \$	Jour	1	0,0	0,00 \$
Skytrack 1056	340,00 \$	Jour	1	1,0	340,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00\$

2 - Main-d'œuvre / Équipe de Gestion

Chargé de projet	85,00 \$	Heure	4	1,00	340,00 \$
Surintendant	100,00 \$	Heure	0	1,00	0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$

3 - Autres

Assurances de chantier	118,27 \$	Jour	1	1,0	118,27 \$
Roulotte (et meubles) de chantier pour nos travailleurs	79,19 \$	Jour	1	1,0	79,19 \$
Matériel informatique : Ordinateurs, internet	35,00 \$	Jour	1	1,0	35,00 \$
Génératrice (22 Kw)	84,38 \$	Jour	1	1,0	84,38 \$
Réservoir à carburant	29,94 \$	Jour	1	1,0	29,94 \$
Toilette de chantier	25,90 \$	Jour	1	1,0	25,90 \$
Cellulaires	5,00 \$	Jour	1	2,0	10,00 \$
	3,00 4				0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$

Coût : 1 551,81 \$

4 - Signalisation et protection du publique

Panneaux de signalisation	1,24 \$	jour	1	15,0	18,60 \$
Clôture	38,33 \$	jour	1	1,0	38,33 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
		1			

Coût : 56,93 \$

Frais Org. Chantier journalier: 1 608,74 \$

Total avec adm/profits de 15 % 1 850,06 \$

